

Date de convocation 23-11-2015
Date de publication du Procès - Verbal : 03/12/2015
:

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY LE LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. Et Mmes– ROUTIER - CARPENTIER - DAUTREMEPUITS – QUENTIN – DONIO - BUTTERWORTH - CHAPUIS – GANDON - GAGE – LEFEVRE – LE GOFF - MACON – NICOLAS - NOBLEMAIRE – PIAZZA - RAMEZ – VITASSE - DROUX

Etaient absents excusés : M. NICOLAS représenté par M. ROUTIER
M. VITASSE représenté par Mme LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a nommé par 15 voix pour et 1 contre, Mme QUENTIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur :

USEDA changement de luminaires et mise en place de nouveaux équipements d'éclairage - ajustements budgétaires - convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail - tableau des effectifs - Emploi CAE - demande de subvention au titre des amendes de police -
Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : 18 voix pour et 1 abstention

2 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

En 2007, la commune a signé un contrat enfance jeunesse avec la CCVA. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui vise à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes. Il est signé entre les collectivités territoriales, la CAF et la MSA.

Les actions éligibles au CEJ :

Volet enfance :

Accueil collectif, familial et parental

Micro-crèche

Relais assistantes maternelles (RAM)

Lieu d'accueil enfants - parents (LAEP)

Ludothèque

Volet Jeunesse :

Accueil de loisir sans hébergement

Garderie périscolaire

Séjours petites et grandes vacances

Accueil de jeunes

La Prestation de Service Enfance Jeunesse :

Tous les ans, la CAF verse une PSEJ liée aux actions éligibles, financées par les collectivités territoriales et intégrées au sein du Schéma de développement.

La PSEJ est calculée par action, suivant les données fournies par les structures concernées et ce pour l'ensemble des années de contractualisation.

Dans un souci de développer la politique enfance jeunesse sur le territoire, la CCVA signe des contrats d'objectifs et financiers avec la CAF depuis 1999.

Depuis 2007, la commune signe le Contrat Enfance Jeunesse en tant que collectivité finançant des actions éligibles au contrat : l'ALSH extrascolaire et l'ALSH périscolaire, tous deux gérés par les Francas.

Celui-ci est arrivé à son terme en décembre 2014, et nous devons délibérer afin de renouveler cette procédure.

Vote : accepté à l'unanimité

3 - ENQUETE PUBLIQUE ETABLISSEMENT DE GARDE CANIN

M. le Préfet de l'Aisne a émis un arrêté d'enquête publique pour un projet présenté par « les amis des bêtes du soissonnais » qui demande l'autorisation d'exploiter un établissement de garde canin servant de refuge SPA pour 92 chiens de plus de 4 mois, sur le territoire de la commune de Villeneuve Saint Germain, lieudit « Les Grandes Grèves », et à épandre les effluents sur le territoire des communes de Villeneuve, Bucy-le-Long et Vénizel.

Notre commune est directement concernée au niveau de l'épandage. En effet, le gardiennage canin génère des déjections solides et des effluents liquides. Les fèces seront mélangées à du fumier équin chez le prêteur de terres (environ 40 chevaux en pension sur l'année).

Le fumier équin mélangé aux déjections solides sera épandu sur les terres agricoles de l'agriculteur prêteur de terres, Monsieur RAVERDY.

Les fumiers sont épandus à l'automne avec une période minimale sur la même parcelle de 3 ans, sur la base de 20 tonnes par hectare.

Pour respecter à la fois les prescriptions s'appliquant à l'épandage de fumiers à proximité d'habitations et celles issues de la directive nitrates à proximité des cours d'eau, les exclusions suivantes seront respectées : pas d'épandage à moins de 50 mètres des habitations, enfouissement du fumier le plus rapidement possible après épandage et en tout cas dans les 24 heures, pas d'épandage à moins de 35 mètres des berges des cours d'eau.

Certains membres demandent la localisation des terrains de M. Raverdy. Le Maire précise que ce dossier est actuellement en enquête publique et que nous ne serons concernés qu'après la décision finale.

Vote : 18 voix pour et 1 contre

4 - ENQUETE PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EPANDAGE :

M. le Préfet de l'Aisne a émis un arrêté d'enquête publique pour un projet présenté par la SAS GREENFIELD qui demande l'autorisation d'étendre le périmètre d'épandage du calcifield issu de son site sur des parcelles agricoles de 249 communes de l'Aisne et 102 communes de l'Oise

La Sté Greenfield exploite sur le territoire de la commune de Château-Thierry un établissement ayant comme activité principale la fabrication de pâte à papier à partir de vieux papiers.

Cette société dispose déjà d'une autorisation d'épandage en agriculture de 74 000 tonnes de Calcifield qui sont des boues de désencrage de pâte à papier, mélangées à des boues biologiques de la station d'épuration interne.

Le groupe ARJO WIGGINS auquel est rattachée la société souhaite de nouveau augmenter l'activité du site et la part de Calcifield en épandage agricole, alors que le retrait de certains agriculteurs et des remembrements ont diminué la surface d'épandage. Les tonnages supplémentaires seront recyclés sur 33 883 ha de surface épandable.

Ceci nécessite l'autorisation d'un nouveau périmètre d'épandage associé à une augmentation de boue à épandre de 6 000 tonnes pour atteindre 80 000 tonnes.

La majorité des membres prônent la prudence car même si les particules sont infimes, il en reste toujours et de plus, ces épandages risquent d'être incompatibles avec une agriculture biologique.

D'autre part, il est difficile de croire que le transport de ces matières n'impacte pas la circulation déjà importante sur notre territoire.

Vote : 18 voix contre et 1 abstention

5 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR ACCESSIBILITE PMR DE LA POSTE :

Nous avons repris le projet de mise en conformité PMR (personne à mobilité réduite) pour le local de la Poste, propriété communale. Nous pouvons donc demander une subvention DETR sur ce projet.

Le conseil municipal accepte cette demande et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote : accepté à l'unanimité

6 - TARIFS DE CONCESSION CIMETIERE :

Un emplacement dans le cimetière a été délimité afin de recevoir des cavurnes. Nous souhaitons mettre en place un aménagement raisonné, des nouvelles concessions afin de reculer l'échéance coûteuse de la création du nouveau cimetière.

M. Le GOFF précise qu'il est également possible de sceller une urne sur un monument déjà en place, ainsi que de déposer une urne dans une concession existante mais dans ces deux cas il est nécessaire de bien vérifier la durée de la concession.

Après avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de fixer à

- 150€ le prix d'une concession de 1m² pour 50 ans et de
- 90€ le prix d'une concession de 1m² pour 30 ans.

Vote : accepté à l'unanimité

7 - COMMISSION « PIERRES ET MEMOIRE » :

Lors de la précédente réunion, nous vous avons fait part du projet de mise en place d'une commission « Pierres et Mémoire ». Cette commission sera gérée par Mme RAMEZ, Mme QUENTIN et M. DONIO.

MM et Mmes Jean-Luc NICOLAS - Odile PIAZZA - Denis DAUTREMEPUITS - Patricia MACON se proposent pour faire partie de ce groupe.

Vote : accepté à l'unanimité

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Nous avons déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation du plateau ralentisseur de Sainte Marguerite. Nous devons comme d'habitude délibérer pour accepter cette demande. Les membres présents acceptent à l'unanimité et autorisent le maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Vote : accepté à l'unanimité

9 - DIVERS :

Bibliothèque : Le dossier de construction de la bibliothèque est clos. Le rapport financier de ce bâtiment se résume ainsi :

Montant HT des travaux s'élève à 893 311.85€ soit 1 047 603.62€ TTC

Montant total des subventions reçues est de 717 620.27€ qui représente 80.33% du montant hors taxe.

Loyers impayés : Lors d'un précédent conseil, nous vous avons demandé de prendre une délibération acceptant en non valeur les loyers de Mme BRULE. Malgré cette procédure, le receveur municipal a tout de même récupéré 263€ sur un montant de 1 083.97€ reste donc 820€ à récupérer.

Emploi CAE : A partir du 1^{er} janvier, nous compterons une employée supplémentaire en contrat aidé qui sera affectée à l'entretien de la salle de judo ainsi qu'à l'école maternelle, en remplacement de la société de nettoyage actuelle.

Voisins vigilants : Suite à la réunion dirigée par la gendarmerie, et étant donné le nombre d'inscriptions sur le site, il serait bon de prévoir la pose de panneaux indiquant que les habitants participent à l'action « Voisins vigilants ».

La discussion s'installe et plusieurs membres expriment leurs divergences d'opinions :

- Ne pas confondre participation citoyenne et voisins vigilants,
- Cela risque de provoquer des dénonciations intempestives
- Cela donnerait une mauvaise image de la commune. . .

Après de nombreux échanges de vue, le maire propose un vote qui donne 8 abstentions, 6 contre et 5 pour.

L'ordre du jour est épuisé, le Maire lève la séance à 20h15

Le Maire

T. ROUTIER

La secrétaire de séance

Mme QUENTIN